



## Demande de Carte Nationale d'Identité / Passeport

### **MAJEUR**

#### Les pièces à produire :

- Le formulaire dûment complété à l'encre noire ou formulaire en ligne sur le site de ANTS
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois conformes aux normes (tête et cou dégagés, sans boucles d'oreilles, sans lunettes, positionné de face, bouche fermée)
- Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé\* datant de moins d'un an:  
Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, box internet, quittance de loyer, assurance habitation ; PAS d'échéancier, PAS de justificatif d'abonnement, PAS d'avis d'impôts
- Se munir de la Carte Nationale d'identité ou d'un Passeport en cours de validité

En cas de non-présentation de l'original de la carte nationale d'identité, s'acquitter d'un timbre fiscal \*\*de 25,00 euros ainsi que d'une déclaration de perte (délivrée par la mairie) ou de vol (délivrée par le Commissariat de Police 18, boulevard de la Liberté à Arras) ainsi que d'une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

À En cas de première demande ou renouvellement d'une carte expirée depuis plus de 5 ans, la copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois

#### **Les pièces justificatives supplémentaires pour les demandes de Passeport :**

Un timbre fiscal\*\* de 86 euros (validité du passeport 10 ans)

\* Adulte résidant chez un tiers, un justificatif de domicile du tiers + attestation sur l'honneur confirmant l'hébergement + la Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant

\*\* Les timbres fiscaux dématérialisés sont à retirer chez le buraliste ou sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

**Le dépôt du dossier COMPLET sera possible UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

à prendre via le site : [www.saint-laurent-blangy.fr](http://www.saint-laurent-blangy.fr) ou par téléphone au 03.21.50.14.00

## MINEUR

Présence requise de l'enfant (même pour un nourrisson)

Il est impératif que l'un de ses deux parents soit présent.

### Les pièces à apporter :

- Le formulaire dûment complété à l'encre noire ou formulaire en ligne sur le site de l'ANTS

- 2 photos d'identité de moins de 6 mois conformes aux normes (tête et cou dégagés, sans boucles d'oreilles, sans lunettes, positionné de face, bouche fermée)

- Un justificatif de domicile au nom du/des parents datant de moins d'un an :

4 Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, box internet, quittance de loyer, assurance habitation; PAS d'échéancier, PAS de justificatif d'abonnement, PAS d'avis d'impôts

- Se munir de la Carte Nationale d'Identité / Passeport

En cas de première demande, le livret de famille est obligatoire ou la copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois

En cas de renouvellement d'une carte expirée depuis plus de 5 ans, la copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois

En cas de séparation des parents :

Une copie du jugement

> si garde alternée, photocopie recto verso de la Carte Nationale d'identité du 2è<sup>o</sup> parent et son justificatif de domicile de moins d'un an

> si résidence fixée chez le parent présent, la Carte Nationale d'Identité et un justificatif de domicile de moins d'un an

S'il n'y a pas de jugement

> la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (ou du passeport) des deux parents

> pour le parent non présent, une attestation sur l'honneur donnant son accord pour (re)production d'un titre d'identité, veiller à noter sur celle-ci l'adresse de résidence de l'enfant (il est possible de mettre les 2 adresses en cas de garde partagée, dans ce cas il faudra un justificatif de domicile)

À En cas de non-présentation de l'original de la carte nationale d'identité, s'acquitter d'un timbre fiscal\* de 25,00 euros ainsi que d'une déclaration de perte (délivrée par la mairie) ou de vol (délivrée par le Commissariat de Police à Arras) ainsi que d'une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

**Les pièces justificatives supplémentaires pour les demandes de Passeport :**

- Pour les mineurs âgés de 15 à 18 ans, un timbre fiscal\* de 42 euros (validité du Passeport 5 ans)
- Pour les enfants moins de 15 ans, un timbre fiscal\* de 17 euros (validité du Passeport 5 ans)

\* Les timbres fiscaux dématérialisés sont à retirer chez le buraliste ou sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

**Le dépôt du dossier COMPLET sera possible UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS  
à prendre via le site : [www.saint-laurent-blangy.fr](http://www.saint-laurent-blangy.fr) ou par téléphone au 03.21.50.14.00**